PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(article L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Objet :

La société SAS LEPLATRE a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'augmenter la capacité de stockage de son installation sise "Nouan", à Saint-Amand-Longpré (41310).

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public qui se déroulera du **lundi 5 octobre 2026** au **mardi 5 janvier 2027 inclus**. Cette consultation sera conduite par M. Etienne LEFEBVRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président tribunal administratif d'Orléans.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier :

⊃ sur le site internet dédié à celle-ci à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7163, également accessible par le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2026)

⊃ sur support papier, en préfecture de Loir-et-Cher, (bureau de l'environnement – 1 place de la République – 41000 BLOIS), exclusivement sur rendez-vous sollicité au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la présente consultation.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de la société LEPLATRE à l'adresse mail suivante : sas@leplatre.org.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics **sur le site internet dédié à la consultation** mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendues publiques les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis et aux observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

⊃ sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7163

⊃ sur l'adresse courriel dédiée à la consultation : consultation-du-public-7163@registre-dematerialise.fr

⊃ par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Amand-Longpré - 18, rue Jules Ferry - 41310 Saint-Amand-Longpré.

Toutes ces contributions, y compris celles transmises par courriel, seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visible par tous.

Le commissaire enquêteur tiendra deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la mairie de Saint-Amand-Longpré - salle d'honneur - 18, rue Jules Ferry - 41310 Saint-Amand-Longpré :

- **une réunion d'ouverture : mercredi 7 octobre 2026**, **à 18 h 00**

- **une réunion de clôture : lundi 21 décembre 2026, à 18 h 00.**

Au terme de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher (1, place de la République – 41000 BLOIS) rendra sa décision relative à la demande d'autorisation environnementale sous forme d'un arrêté soit de refus, soit d'autorisation assortie de prescriptions. Elle sera disponible sur le site internet des services de l'État pendant au moins 4 mois.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7163.